

## PUBLICATION

obeler  
fenneng:beetebuerg:  
hunchereng  
näerzeng

eis gemeng

Il est porté à la connaissance du public que conformément aux dispositions prévues à l'article 16 de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés et au règlement grand-ducal du 16 juillet 1999 déterminant la liste de classement de ces établissements, Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures (arrêté N° **1/2017/0244** du **2 janvier 2018** ) a délivré l'autorisation à **INTERNATIONAL LACQUERS S.A.** pour la modification non-substantielle des arrêtés **1/06/0187 – 1/06/0373 – 1/07/0553** à Bettembourg, Zone Industrielle Schéleck.

Un recours contre lesdites décisions est ouvert à tous les intéressés en général auprès du Tribunal administratif dans un délai de 40 (quarante) jours à dater du premier jour de l'affichage de la présente et doit être interjeté sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit.

Affichage: du 11 janvier 2018 au 20 février 2018

Bettembourg, le 10 janvier 2018

Pour le collège des Bourgmestre et Echevins

Damien NEY  
Secrétaire Communal

Laurent ZEIMET  
Bourgmestre

